



ABONNEMENTS  
16 fr. pour trois mois,  
31 fr. pour six mois,  
et 60 fr. pour l'année,  
hors du dept du Rhône,  
1 fr. en sus par trimestre.

# LE PRÉCURSEUR.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 10 SEPTEMBRE 1829.

Maintenant que notre vénérable hôte a quitté nos foyers, payons à chacun le tribut qu'il mérite.

En cette occasion, comme toujours, la population lyonnaise a montré qu'elle comprend la liberté, connaît ses droits et sait allier l'exaltation la plus expansive à l'ordre le plus rigoureux. Le jour de l'entrée du général, que nous pouvons appeler le jour de son triomphe, le cortège a traversé l'espace d'une lieue de passages étroits que remplissait une population de plus de 80 mille âmes, les cavaliers, les voitures étaient entourées de peuple, et cependant aucun accident fâcheux n'est arrivé, aucune dispute ne s'est élevée.

Le peuple se rangeait à la voix de ses concitoyens. Rangez-vous, mes amis, disait-on, point de trouble, point d'accidens; et le peuple répondait: Rangeons-nous, point de trouble, point d'accidens, vive Lafayette! Et le cortège marchait sans interruption et avec plus d'ordre que si des soldats ou des gendarmes eussent formé la haie.

A une fête pareille, donnée par les ordres du gouvernement, si les gouvernemens en pouvaient donner de pareilles, il y aurait eu 30 à 40 coups de sabre donnés, 50 à 60 citoyens froissés, poussés ou renversés par les chevaux.

C'est que l'homme libre est toujours porté à obéir à ses pairs, et à se cabrer, au contraire, contre l'arrogance et le brusque commandement de gens qui se croient au-dessus de lui.

Les gardes nationales l'ont prouvé: jamais, lorsque dans les tems si difficiles de 1814 et 1815, elles faisaient la police des villes, jamais elles ne trouvaient opposition, tandis que dans les tems les plus calmes, il suffit que des salariés interviennent pour envenimer les querelles du peuple.

Venons maintenant à nos magistrats, et voyons comment ils méritent ici notre mention.

Aussitôt que le projet de réception a été connu, grand émoi, chez tous et particulièrement au conseil de M. le maire, qui, bonnement, a cru effrayer les lyonnais en remettant au jour une vieille ordonnance sur les rassemblemens et les sérénades; mesure qui n'a eu d'autre effet que d'arrêter une députation de la commission-Lafayette qui devait se rendre auprès de l'ombrageux magistrat pour lui faire connaître ses intentions et projets.

Plusieurs amis de M. Lacroix-Laval, honteux pour lui de sa pauvre ordonnance, s'efforcèrent de répandre que la congrégation et certains adjoints lui avaient forcé la main; mais, à peu de jours de là, le renouvellement de la mesure vint leur donner un démenti et prouver aux Lyonnais que leur maire sait avoir de la tête tout seul.

Jusqu'à-là, M. le préfet, comte de Broches, était resté inoffensif, mais voulant aussi payer son petit tribut aux misérables puissances du jour, il fit enjoinde, deux jours avant la promenade de l'île, aux propriétaires des seuls bateaux véritablement convenables à cet usage, de ne point les louer. Il fallut rompre le marché fait, perdre des arrhes et des frais commencés, et se mettre en hâte à faire pointer et ranger des barques destinées au transport des marchandises. Comme, vu ce contre-tems, il fallait déployer la plus grande activité et ne pas perdre une minute pour pouvoir réaliser le projet de promenade sur la Saône, M. le maire crut le faire échouer en faisant défendre, par le commissaire de police, aux hommes du port de travailler le dimanche.

Cette mesure ne lui a pas mieux réussi que sa vieille

ordonnance; ce n'est pas tout, pour se venger de deux jeunes gens qui, au débarquement du général, s'étaient servis des guidons pour écarter la foule, il s'empessa de faire afficher à tous les coins de rues une ordonnance de police qui n'eut d'autre effet que de prouver que le premier magistrat de la ville était vexé de la joie décente et empressée de ses administrés.

Différens autres faits sont venus se joindre à ceux-ci pour révéler un dépit qu'il eût été beaucoup plus politique de dissimuler; mais les petites colères de cette nature ne connaissent pas le frein de la raison. Pense-t-on par exemple qu'on se soit trompé sur le motif qui a fait obstruer par des entassemens de pavés le pont de la Guillotière, précisément le jour de l'arrivée du Général? Quand il n'y aurait eu que cette voie par où l'on pût entrer dans la ville, un seul individu aurait-il été détourné de l'intention d'aller au-devant de Lafayette par ces chevaux de frise de nouvelle espèce?

Le parti aussi a donné cours à ses passions et à ses haines, qui n'ont pu heureusement se manifester par des provocations et par des rixes, grâces à la sagesse de la population. Ce n'est pas qu'on ne l'ait vivement désiré, qu'on ne l'ait tenté même, mais nulle part cela n'a pris et le plus léger prétexte n'a pas été donné aux espions de police qui taillaient déjà leur plume pour adresser un bon rapport à la Gazette. De dépit, ils ont écrit sous le voile de l'anonyme, des lettres de menaces et d'injures aux commissaires de la fête qui avaient établi un si bel ordre et, ont suse faire si bien obéir, sans avoir procès-verbaux à leur disposition. Il va sans dire que ces Messieurs ont fait de semblables missives, le cas qu'elles méritaient.

Mais nous nous triomphons en nous disant qu'on n'avait pu trouver même prétexte à un rapport calomnieux. On vient de nous apporter un numéro d'un journal qui s'imprime dans notre ville, à l'insu certainement des quatre-vingt-dix-neuf centièmes des habitans, et dans lequel l'arrivée de l'honorable Général est décrite avec des traits qui font soulever le cœur d'indignation et de dégoût. Qu'on ne s'attende pas à nous voir remuer cet amas d'ordures. Nous n'en aurions pas le courage, et il y a d'ailleurs dans notre ville cent mille témoins qui pourraient signer au bas de chacune des phrases de cette relation: *Horrible mensonge! infâme calomnie!* nous ferons seulement à propos de l'*Echo du Jour*, une observation que nous ont souvent suggérée les écrits de cette espèce. Les gens qui les soudoyent et pour lesquels ils se publient, s'appellent eux-mêmes les *honnêtes gens*; ils ont la prétention de composer les sommités de la société, dont ils veulent être les seuls guides. Ils sont enfin l'*aristocratie*. Comment donc s'abaissent-ils à l'usage de telles armes? ne devrait-il pas y avoir, jusques dans leur manière de se défendre ou d'attaquer, quelque chose de distingué, qui sente, par l'urbanité des formes et par la décence du langage, la supériorité qu'ils revendiquent. Et cependant nous les voyons, quand ils descendent dans l'arène, se faire, à dieu ne plaise que nous disions peuple, mais populace, et populace du plus bas étage s'ils se transforment en démagogues pour nous combattre, nous démocrates. D'où vient cela? Serait-ce que ces Messieurs font un tel dédain de la presse que quand ils ont à s'en servir, ils remettent la plume à leurs valets, comme ces grands seigneurs qui font soutenir leurs querelles par des spadassins? Serait-ce au contraire que ne pouvant s'adresser aux instincts nobles et

généreux des masses, c'est-à-dire leur parler liberté, honneur, civilisation, travail, instruction, ils sont réduits à parler à leurs passions, à leurs préjugés, à leur ignorance. Nous ne savons; mais la chose vaut la peine d'être examinée et à défaut de l'*Echo du Jour*, la *Gazette de France* et le *Drapeau Blanc* nous fourniront assez d'occasions d'y revenir.

DERNIÈRES NOUVELLES DE LA GAZETTE D'AUGSBOURG.

Munich, 3 septembre.—Nous savons par un courrier extraordinaire que le général Diébitch a déclaré qu'il écouterait les propositions de paix qui lui seraient faites; mais que n'ayant aucune instruction pour le cas d'opposition à ses progrès de la part des Anglais, cas qui, certes, n'avait pas été prévu à Pétersbourg, il n'arrêtera point sa marche, même sur une déclaration de sir Robert Gordon. Dans ce cas, son armée sera à Constantinople avant que l'ordre de sa cour n'arrive. On ne peut plus se tromper sur la situation de l'Orient. Il ne s'agit plus pour les ambassadeurs européens de négocier avec les Turcs vaincus; mais il s'agit de traiter eux-mêmes des conditions de la paix avec les vainqueurs. Il faut enfin que les cabinets s'arrangent pour une organisation complète de l'Orient.

Constantinople, 17 août. (Par voie extraordinaire.)—Tout est ici dans la plus grande consternation. La Porte veut la paix à tout prix; mais personne, pas même M. de Mülling, ne connaît les conditions que l'empereur de Russie dictera.

Le général Paskévitch a quitté Erzerum, où il a partagé son armée en deux colonnes, dont l'une marche vers Trébisonde (le port le plus important des Turcs sur la mer Noire), et l'autre vers Jokat; sur la route de Scutari. Cette manœuvre a ôté tout courage au Sultan, et il en est malade depuis trois jours et dans une mélancolie profonde.

Les obsèques du docteur Richard, dont nous avons annoncé la mort prématurée, ont eu lieu hier mercredi. Le corps transporté d'abord à l'église de la Charité, a été après les cérémonies religieuses, transféré au cimetière des hôpitaux à la Madeleine. Un cortège de sept à huit cents personnes, composé des administrateurs, des frères et sœurs, des chirurgiens et médecins des hospices, des orphelins et orphelines, des vieillards, d'une foule de médecins et d'hommes marquans de la ville, l'a accompagné à sa dernière demeure. Il a été déposé non loin du docteur Mortier, enlevé comme lui à la fleur de l'âge, au milieu d'une brillante carrière. Plusieurs éloges ont été lus sur sa tombe. Le docteur Barangeard et M. François lui ont payé un dernier tribut d'estime et d'admiration. Le docteur Imbert, son ami et son successeur à la place de chirurgien en chef de la Charité, a prononcé les paroles suivantes:

Messieurs,

Quelle est donc la cérémonie qui vous rassemble? pourquoi ces gémissemens et ces larmes? est-ce un vieillard usé par les années que nous rendons à la terre? Vous saviez bien qu'il était mortel. Est-ce un homme affaibli par les progrès d'un mal sans remède? La fin de sa vie a été la fin de ses douleurs. Non, il avait 30 ans, sa santé était robuste, il la devait à une vie régulière, à une jeunesse sans orage. Il était sans ambition, sans orgueil, sans envie. Toutes ces passions violentes, ces cancers affreux de l'âme n'avaient jamais abordé la sienne. Il se promettait le bonheur, moins pour lui que pour en faire jouir les autres. Un seul moment a tout détruit... Richard est mort!!!

Grand Dieu! suspendez votre arrêt terrible. Il commence sa carrière; elle est brillante par elle-même, il la rendra plus

brillante par ses talens. Il a servi l'humanité, il la servira plus encore. Il soutiendra les pas de son vieux père, il embellira la vieillesse d'une mère qui meurt s'il ne vit plus. Il réjouira, par sa douceur et sa gaieté, ses collègues et ses amis. Vaine prière, vœux superflus !!!

Il y a quinze jours, Messieurs, vous vous pressiez pour l'entendre ; il vous disait les vertus et les qualités qu'exige sa profession, il vous expliquait les devoirs de sa place. Jeunes élèves, il vous donnait de précieux avis, une touchante leçon ; c'était la dernière..... Il est mort !!!

Tendres parens, ce matin encore il vous prodiguait ses caresses. Père adoré, il aimait à suivre les progrès de votre convalescence, serrez-le dans vos bras pour la dernière fois ; le mal dont il vient de vous guérir va le frapper à son tour..... Il est mort !!!

Et vous, malheureux de tout âge, qu'une administration prévoyante confiait à ses soins, quelques instans se sont à peine écoulés depuis qu'il vous distribuait ses secours et ses consolations. Vous voulez lui donner un témoignage de votre reconnaissance, hâtez-vous, venez, jetez un peu d'eau lustrale sur sa tombe..... Il est mort !!!

Bichat, Schwilgué, Montègre, Georget, Bécclard, il meurt comme vous au printemps de sa vie. Savant Mortier ! ton ombre a tressailli d'étonnement. Toi aussi tu nous fus enlevé de bonne heure, mais ton char triomphal ne fut pas si près de ton cercueil.

Il meurt victime de la piété filiale, victime de son zèle, de son amour pour son art. Eh bien ! pourquoi le plaindre ? Le guerrier expose sa vie pour semer la mort et la désolation. Craignons-nous d'exposer la nôtre pour prolonger celle de nos semblables. Allons que tant d'exemples nous encouragent. Affrontons tous les dangers. Nous aussi nous avons notre champ d'honneur.

Console-toi donc, ombre chérie, tu laisses un nom honorable, une réputation sans tache. Tes parens sont inconsolables, tes amis te conservent d'éternels souvenirs. Ils sont plus malheureux que toi.

O divine providence ! si nos prières sont dignes de parvenir jusqu'à vous, daignez les exaucer. Accordez-lui les joies de l'autre vie, il n'eût que les peines de celle-ci.

Barthélemi Richard, de St-Just, vient de mourir subitement par suite de la rupture d'un anévrisme de l'artère aorte. Cette affection organique, ignorée même de celui qui la portait, a été découverte à l'autopsie du cadavre faite en présence de MM. les docteurs Martin, Montain, Richard de Nancy, anciens chirurgiens en chef de la Charité, et de MM. Brachet, Barangeard, Neple, Pernolet, Vuillet, Pilet, docteurs en médecine, et de plusieurs étudiants. La poche anévrismale s'était rompue dans le péricarde, très-près de la naissance de l'artère et dans une étendue de près de dix-huit lignes ; de sorte que plus de deux livres de sang épanché et en caillot comprimait le cœur, dont les mouvemens ont dû être suspendus d'une manière subite et instantanée.

— Le conseil-général de notre département ayant pour président M. de Savarron, et pour secrétaire M. Desarbres, a terminé lundi sa session. Il ne s'est occupé, dans le cours de ses travaux, que d'intérêts locaux, il ne s'est nullement jeté dans nos débats politiques, il a compris toute l'inconvenance de son rôle dans cette arène. Nommés par les préfets, sans crédit, parce qu'ils ne représentent que le pouvoir dont ils tirent leur origine, les conseils-généraux ne sont que des donneurs d'avis, que le pouvoir consulte et rien de plus. Ce sont là sans doute de tristes fonctions, mais il faut bien se résigner à les remplir tant que l'organisation des administrations locales ne permettra pas aux citoyens de défendre eux-mêmes leurs intérêts *les plus chers*.

— La retraite des ecclésiastiques de ce diocèse s'est terminée hier mercredi par une messe à la cathédrale. C'est M. Maccarthy, jésuite, comme chacun sait, qui a dirigé la retraite et qui a fait les discours pendant sa durée. M. Maccarthy a aussi prêché mercredi à St-Jean ; si nous disions que son talent nous a paru bien au-dessous de la réputation de l'orateur, on pourrait suspecter notre impartialité, mais il nous sera permis sans doute de nous plaindre de ce que prêchant à des prêtres, à des apôtres de paix et de charité, le prédicateur s'est cependant jeté violemment dans des discussions politiques ; de ce qu'il a attaqué sans mesure l'homme extraordinaire qui releva les autels, fit un concordat avec le pape et fut sacré par le serviteur des serviteurs de Dieu. *Ce tyran* n'a pas toujours été si insulté, et la tiare s'est plus d'une fois abaissée devant lui. Il nous semble qu'un peu plus de charité, que des jugemens moins absolus et moins irritans seraient plus convenables, dans la bouche d'un prêtre, fût-il même un jésuite.

— Le conseil-général du Doubs et celui de Saône-et-Loire ont fait comme le conseil-général de l'Ain et celui du Rhône ; ils se sont abstenus de délibérer sur toute question qui, de sa nature, aurait pu se rattacher à la politique générale. Les propositions de cette nature ont été spontanément écartées.

— M. le marquis de la Goy, élu membre de la chambre des députés par l'arrondissement d'Arles, est décédé à sa terre de St-Remy.

— M. le marquis d'Albertas, pair de France est décédé à sa terre de Gémenos, lieu de sa résidence, depuis qu'il avait cessé d'administrer notre département en 1815.

La partie impatiente du ministère gourmande, dans la *Quotidienne*, la partie timide.

« Le nouveau ministère, dit-elle, comptera demain un mois d'existence. C'est assez, sans doute, pour se mettre au courant, pour s'habituer aux localités, pour meubler ses bureaux du personnel qu'on amène avec soi ; car ce dernier point a de l'importance lorsqu'on voit un préfet de police se plaindre d'avoir été friponné par ses agens. Il ne s'agit plus que de ne pas mettre l'ignorance à la place de l'infidélité ; mais après ces premiers arrangements de ménage, il faut faire acte de présence dans les affaires, donner signe de vie et de volonté, faire connaître, non pas imprudemment, et à la légère, mais avec résolution et à propos, les desseins pour lesquels on s'est rallié : car de prétendre qu'un ministère comme celui-ci s'est formé à l'improviste et sans projet arrêté, ce serait démentir autrement qu'il ne nous appartient, les faveurs dont quelques journaux nous gratifient, et nous ne sommes pas gens à prouver notre indépendance par une injustice.

» Il faut que chacun suive les lois de sa nature, et celle de l'administration nouvelle ne paraît pas conciliable avec l'inertie. Elle a fait trop de bruit à son arrivée pour rester impunément tranquille. Son silence serait taxé de timidité, son repos d'impuissance. Elle a bien assez d'ennemis pour le lui dire, sans que ses amis s'en mêlent. Ce qui est certain, c'est qu'on ne l'a pas formée pour ne rien faire. Le ministère qu'elle remplace était bien ce qu'il fallait pour ce rôle, et franchement il n'y a pas à de quoi être jaloux. Ce qu'il faut bien que nos ministres sachent, c'est que les petits ménagemens, les temporisations mesquines, les humbles apologies, les supplications timides ne sont pas à leur usage, et ne leur rapporteraient que du mépris. A ce compte, il vaudrait encore mieux garder la haine. »

## PARIS, 8 SEPTEMBRE 1829.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRECURSEUR.)

Rien ne paraît plus certain, malgré les dénégations de la *Gazette*, qu'un appel prochain aux collèges électoraux ; ainsi les électeurs de tous les départemens doivent se tenir pour bien avertis. Les dénégations des journaux ministériels n'y feront rien, comme on veut que la réélection soit une surprise, on se gardera bien d'en convenir, jusqu'au moment précis où elle aura lieu.

— Nous savons de bonne part que les offres les plus brillantes ont été faites à un écrivain assez distingué, qui suit les drapeaux du libéralisme, pour aller rédiger à Lyon dans le sens ultramontain, l'ancienne *Gazette universelle* qui va reparaître.

— Une plainte a été déposée par plusieurs habitants de Cravaut (Yonne), contre M. de Gasville, préfet de ce département, qui a chassé sur leurs terres, plus de trois semaines avant l'ouverture de la chasse.

— On se rappelle que les journaux anglais avaient montré beaucoup de mauvaise humeur contre l'impératrice de Brésil, parce qu'elle n'avait pas jugé convenable de descendre à terre à Portsmouth ; on sait aujourd'hui d'une manière positive que c'est parce que le ministère anglais ne lui en a pas donné la permission que la princesse n'a pas débarqué ; on prétend que c'est sur la demande de M. de Polignac et à son titre de petite fille de l'épouse de Napoléon, que la jeune impératrice a reçu une telle preuve de l'hospitalité anglaise. Si ce fait était vrai, ce serait de la part de notre premier ministre une singulière reconnaissance pour la mémoire d'une femme à l'intervention de laquelle il a dû la vie.

— On s'occupait beaucoup à la bourse aujourd'hui de l'arrivée à Paris des frères Rothschild, et de la

réunion des gérans des maisons de cette famille à Londres, Vienne, Francfort et Naples, chez le baron James, chargé de la maison de Paris. Quoiqu'on donne pour prétexte à ce congrès financier la nécessité d'arranger des affaires d'intérieur, le bruit se répand avec autorité, qu'il s'agit d'un remboursement du 5 pour 100 et de la conversion de la rente en 4 ou 4 et 1/2. Comme on sait déjà que M. J. Rothschild est très-avant dans les bonnes grâces de M. de Chabrol, notre nouveau ministre des finances, rien ne paraît plus vraisemblable que la cause attribuée par ces bruits à l'arrivée simultanée à Paris de tous les membres de la maison de banque la plus considérable du monde entier.

— Des personnes que leurs relations de famille mettent à même d'être bien informées des intentions de notre ambassadeur en Russie, garantissaient à la Bourse d'aujourd'hui la démission de M. de Mortemart.

— Une circulaire du ministre de la guerre (M. de Caux et non M. de Bourmont, comme on pourrait le croire) invite MM. les lieutenans-généraux, commandant les divisions militaires, de recommander à la clémence du roi tous les individus qui seront condamnés par les conseils de guerre de l'armée, en vertu de la législation actuelle, à des peines plus graves que celles qui sont prévues dans le projet du code militaire qui a été présenté aux chambres et n'a pu recevoir leur sanction dans la dernière session. Par ce moyen, l'armée profite d'avance des améliorations que le gouvernement veut introduire dans la législation militaire. Il faut espérer que M. le ministre de la marine adoptera une mesure semblable, et, qu'en attendant, MM. les préfets maritimes sauront recommander à la clémence du roi les marins qui seront dans le cas d'y recourir.

— Une hausse notable s'est manifestée à la Bourse d'aujourd'hui ; on ne l'attribuait à aucune nouvelle politique, mais à une manœuvre du syndicat. La nouvelle de l'entrée des Russes à Andrinople d'un côté et à Trébizonde de l'autre se confirmait ; seulement c'est le 20 août que l'armée de Diébitsch a pris possession d'Andrinople, et ce n'est donc point par une lettre de Constantinople du 16 que les journaux qui rapportent ce bruit ce matin ont pu en être instruits.

Il paraît que dans l'une et l'autre des deux villes dont ils se sont rendus maîtres, les Russes ont été reçus par l'enthousiasme des populations chrétiennes et même de quelques parties de la population ottomane.

— M. le colonel de la garde de Cadoudal, frère de George, passe colonel-général des Suisses.

M. Armand-Gaillard, qui a figuré dans le procès de la machine infernale, ancien commandant de place à Boulogne, passe avec le titre de lieutenant-général au commandement de la 16<sup>e</sup> division militaire dont cette ville dépend.

— M. le colonel Léridan, député, qui a aussi figuré dans le procès de la machine, et qui fut gracié de la vie par le premier consul, passe inspecteur-général de l'artillerie, section des artilleurs.

Enfin, le marin Breton Picot, qui fut aussi l'un des conspirateurs de la machine, est, dit-on, appelé à la préfecture maritime de Toulon, à la place de M. de Rigny.

### Autre lettre.

L'inconcevable lettre de M. Mangin adressée au *Journal des Débats*, cette épithète de révolutionnaire donnée aux feuilles de l'opposition, ce mépris hautain et avoué pour l'opinion publique, sont l'objet de nombreuses conjectures. On prétend surtout que cette triste épître se rattache au crédit que M. de la Bourdonnaye semble obtenir, en ce moment, sur l'esprit de la cour et que M. le préfet de police a voulu montrer par un acte ostensible, car il savait bien qu'il serait publié, ce que pouvait et espérait son patron ; celui-ci prend soin de son côté de ne pas nous le laisser ignorer par les destitutions qu'il vient de faire dans le personnel de son ministère, après avoir hésité pendant trois semaines, et celles qu'il projette parmi les préfets. Une St-Barthélemi administrative, dit-on, se prépare, et M. le ministre de l'intérieur, après avoir quelque temps contenu son impatience et sondé le terrain, va se livrer à son essor et prendre le haut ton, assuré qu'il est maintenant de l'approbation de ses puissans amis.

Tout ceci tend à la diminution du crédit de M. de Polignac et au redoublement des divisions qui sont trop apparentes pour qu'on en puisse douter. Cependant, malgré l'affaiblissement de sa puissance et de l'affection qu'on lui portait, l'enfant gâté de l'émigration et le confident de l'Angleterre n'en continue pas moins ses efforts pour se débarrasser de MM. de la Bourdonnaye et de Bourmont; mais on doute qu'il arrive à son but. Ses indécisions, ses regrets de s'être si mal et si fort avancé, les formes bénignes dont il voudrait envelopper ce qu'il appelle des compléments nécessaires à la Charte, et que nous autres nous nommons une sottise contre-épreuve anglaise, réussissent très-mal au château où parodiant un vers de Mahomet on s'écrie : *Le tour des courtisans est à la fin venu.*

Tous les calculs des ministres, et surtout ceux de M. de Polignac, leur prouvent, ce qui nous était déjà connu depuis long-temps, qu'ils ne peuvent avoir la majorité aux chambres. Ils en sont même actuellement à la frayeur de ne pas obtenir tous les votes de l'extrême droite, et, à plus fortes raisons, prévoient-ils une très-grande désertion dans le centre droit comme je vous l'ai dit, je crois, dernièrement.

Cette droite de 1830 n'est et ne sera pas celle de 1815; il s'en faut du tout au tout. Chacun pense un peu à soi en ce monde; on veut bien arriver au pouvoir mais sans se compromettre, sans risquer de perdre ce que l'on a, et l'amour de la possession amortit singulièrement le désir des grands changements. On s'est battu pour un portefeuille, pour une direction, peut-être pour primer dans sa paroisse, dans une confrérie, mais on souhaite en rester là. Expliquons la cause de cette extinction d'ardeur dans les parties belligérantes, et pourquoi le tems des catégories et l'influence de leur inventeur ne peuvent revenir. Depuis 14 ans de riches mariages, de beaux établissements, une immense indemnité toute assise sur le crédit public naturellement ennemi des secousses politiques ont superbement revêtu la nudité de l'émigration. Un instinct secret qui combat la passion et finirait par l'emporter, lui dit qu'il ne faut plus exposer à des hasards ce qu'elle obtint d'une manière inespérée. Que si M. de la Bourdonnaye ou autres prétendent tout pousser à l'extrême ils en sont les maîtres personnellement, mais qu'elle n'acceptera point la solidarité de leurs œuvres. Voilà tout le secret de ces chants de triomphe entonnés à l'apparition du ministère et du refus actuel de s'associer à ses destins; secret que quelques conversations m'ont très-bien découvert. Voilà pourquoi aussi, en sens inverse, une révolution violente, un mouvement semblable à celui de 93, sont devenus impossibles, et que, dorénavant, on ne reformera que par les lois. Grâce à l'extension de l'industrie, à la division des terres et à la vente des biens nationaux, contre lesquels on crie tant et qui sont pourtant la plus sûre garantie de l'ordre actuel, quatre millions de prolétaires devenus possesseurs et partie intégrante du monument social demandent le *statu quo*; mais réel, non illusoire et conforme à la lettre et à l'esprit de nos institutions.

C'est donc de l'impossibilité d'obtenir la majorité, et de l'audace irréfléchie de son chef, qu'est née dans le parti la Bourdonnaye la nouvelle pensée de dissoudre la chambre malgré MM. de Chabrol, d'Haussez, et surtout M. de Polignac, qui ne sait opposer à toutes les difficultés qui l'assiègent, au refroidissement de la cour et aux dissensions de ses collègues, que de l'étonnement, des lamentations et le désir de temporiser. Bon Dieu! dissoudre la chambre! acte de fureur et de désespoir à la fois, folie si étrange et si inconcevable, dans l'intérêt ministériel, qu'en vérité on ne peut y croire. Un conte italien dit que Scaramouche, effrayé d'un peu d'eau qu'on veut repandre sur ses habits, court se jeter dans la rivière pour l'éviter. Les contes et les proverbes sont souvent pleins de sens, et il me semble que celui-ci établit parfaitement la position présente et future de la fraction du ministère qui prétendrait avoir recours à une dissolution. Fraction qui au reste peut l'emporter, tant tout va depuis six mois à rebours de la raison et des probabilités. Oh! qu'il vaudrait cent fois mieux avouer qu'on a compté sans son hôte, qu'on ne savait ce qu'on faisait, et se retirer en paix. Car nous sommes bonnes

gens et faciles à apaiser. Qui sait même si nous n'aurions pas encore la bonhomie de remercier de leur retraite ceux qui étaient venus dans l'intention de ne pas nous en tenir quittes à si bon marché. Voyez, du petit au grand, M. de Martignac; il est aujourd'hui cajolé.

Ajoutez à tous ces embarras ceux de la guerre d'Orient et d'Alger, les jalousies de l'Autriche et de l'Angleterre, les tiraillements qu'elles nous font éprouver, la déconfiture de Terceira qui déroute singulièrement l'exécuteur des hautes-œuvres qu'on y avait envoyé, et embrouille encore nos relations avec le Portugal, et vous jugerez aisément dans quel état doivent se trouver des gens qui se présentaient arrogamment pour tout régir et tout sauver.

P. S. Pendant la visite que la cour de Paris a rendue à M. de Courvoisier, M. de Belleyme élevant la voix avec cette autorité que lui donnent sa réputation et la haute estime dont il jouit dans la magistrature a exprimé le mécontentement de ses collègues au sujet de plusieurs injustices qu'ils auraient subies, et s'est plaint surtout de l'institution des juges-auditeurs. On assure que le garde-des-sceaux a répondu qu'il prétendait que désormais tout fût selon le droit et qu'il méditait d'importantes réformes. Mais, a-t-il ajouté, je crains que les chambres ne veuillent pas les adopter. On conclut de cette déclaration, que Sa Grandeur compte encore exister, comme membre du ministère, dans le courant de la session.

#### ORDONNANCES DU ROI.

CHARLES, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur,

Vu notre ordonnance du 19 août dernier, qui a convoqué pour le 28 septembre quatre collèges électoraux,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Sont nommés pour présider les collèges électoraux désignés ci-dessous, savoir :

*Côte-d'Or.* — Collège du premier arrondissement électoral (Dijon), M. Jan de la Hamelinaye, lieutenant-général, président. — M. Dubard, président à la cour royale, vice-président.

*Eure.* — Collège du 2<sup>e</sup> arrondissement électoral (Pont-Auxer), M. Le Pesant de Boisguilbert, membre du conseil-général, président.

*Mayenne.* — Collège départemental (Laval), M. le marquis de Bailly, pair de France, président.

*Tarn.* — Collège du 1<sup>er</sup> arrondissement électoral (Alby), M. de Gélis, juge-de-peace du canton de Lisle, président.

2. Notre ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château de St-Cloud, le 4<sup>e</sup> jour du mois de septembre de l'an de grace 1829, et de notre règne le 5<sup>e</sup>.

CHARLES. Par le roi :

Le ministre secrétaire-d'état de l'intérieur,

C. DE LA BOURDONNAYE.

— Par ordonnance insérée au *Moniteur*, M. Pouyer, préfet maritime de Cherbourg, est nommé conseiller-d'état en service extraordinaire. Il était déjà maître des requêtes. C'est M. Pouyer qui a reçu M. le Dauphin dans son dernier voyage à Cherbourg.

— Une autre ordonnance nomme M. Rocher, secrétaire-général du ministère de la justice. M. Rocher était conseiller à la cour royale de Lyon, lorsque M. de Courvoisier, maintenant garde-des-sceaux, y occupait les fonctions de procureur-général.

— Par une troisième ordonnance :

Le sieur Bregnot du Lut, vice-président du tribunal de première instance de Lyon (Rhône), est nommé conseiller à notre cour siégeant en cette ville, en remplacement du sieur Rocher, appelé à d'autres fonctions.

Le sieur Jean-André-Eugène Gairal fils, conseiller-auditeur à notre cour siégeant à Lyon, est nommé conseiller à la même compagnie, en remplacement du sieur Gairal père, démissionnaire.

Le sieur Adrien-Marie Devienne, substitut de notre procureur près le tribunal de première instance de Montbrison (Loire), est nommé conseiller-auditeur à notre cour siégeant à Lyon, en remplacement du sieur Greppo, appelé à d'autres fonctions.

Le sieur Pic, juge au tribunal de première instance de Lyon (Rhône) est nommé vice-président au même siége, en remplacement du sieur Bregnot du Lut, appelé à d'autres fonctions.

Le sieur Margerand, juge d'instruction au tribunal de première instance de Villefranche (Rhône), est nommé juge au siége de Lyon, même département, en remplacement du sieur Pic, appelé à d'autres fonctions.

La démission du sieur Gairal père, conseiller à notre cour siégeant à Lyon, est acceptée, et nous le nommons conseiller-honoraire à la même cour, pour y jouir des droits, honneurs et prérogatives qui sont attachés à ce dernier titre.

— La France vient de faire une perte aussi cruelle qu'inattendue. M. Daru, auquel une forte constitution semblait promettre une longue existence, a été frappé d'une attaque d'apoplexie, à peine âgé de 62 ans. Homme de lettres, administrateur, homme d'Etat, M. Daru laisse d'honorables traces dans les diverses carrières où il a paru. Ses ouvrages placés dans toutes les bibliothèques, ont révélé en lui un écrivain laborieux et habile; ses travaux dans l'administration de la guerre au ministère de la secrétairerie-d'Etat impériale, et dans toutes ses fonctions actives, l'ont placé au rang des hommes les plus infatigables et les plus intègres; enfin toute la France garde le souvenir du talent élevé et du beau caractère qu'il a déployé à la chambre des pairs, où il était un des plus solides appuis de la Charte et des libertés publiques. La probité incontestée de M. Daru aussi bien que ses connaissances positives et son habile élocution donnaient beaucoup d'autorité à ses paroles, et la patrie doit doublement regretter une perte si grande dans un moment où toutes nos libertés sont menacées.

— Tout le monde, quoi qu'on en dise, n'est pas mécontent de la formation du nouveau ministère. A peine les noms des membres qui le composent ont-ils été connus, que toute la famille Rothschild en a tressailli de joie, et les quatre frères sont partis spontanément, le premier de Londres, le second de Vienne, celui-ci de Francfort, cet autre de Naples, pour venir se réunir chez leur frère de Paris. Ces Messieurs, à leur arrivée dans la capitale, ayant été accueillis avec une haute distinction par chacun des ministres, M. le baron, qui ne sait jamais rester en arrière quand il s'agit d'emprunts ou de procédés a voulu à son tour recevoir LL. EExc. et les a toutes traitées hier dans son orangerie de Boulogne, avec les plus grands égards et les soins les plus empressés : par une attention extrêmement délicate, M. de Polignac a été placé au centre de la table, à côté du frère de Londres, en face M. de la Bourdonnaye, flanqué du frère de Vienne. Le banquier de Paris s'était emparé de M. de Chabrol comme ministre des finances, et le Rothschild de Naples n'ayant pu, par quelque accident malencontreux, faire partie de la réunion, le frère de Francfort a fait la chouette à MM. Montbel et de Bourmont.

On dit que la plus grande gaité a régné pendant le repas et surtout au dessert, où, entre la poire et le fromage, on a bu à la mort du 5 pour cent. Les rentiers se souviendront de cette journée de l'orangerie de Boulogne, qu'ils appellent déjà leur 18 brumaire.

— Des royalistes comme il s'en trouve au côté droit et au centre voisin, ne veulent pas et ne peuvent pas vouloir de M. de la Bourdonnaye. Trop violent, trop peu homme d'état, trop haletant pour un ministère, M. de la Bourdonnaye n'a jamais pu arriver à une influence quelconque à la chambre des députés, où il n'a fondé qu'une renommée de parleur fougueux et sans logique; c'est, dit-on, l'opinion intime de M. de Doria, un des hommes forts du côté droit. Depuis M. de la Bourdonnaye, M. de Doria est triste et malheureux comme un homme qui ne sait plus ce qu'il doit faire. M. Jacquinet de Pampelune est aussi triste, et de plus mécontent. Son indépendance de magistrat a été indignée de se voir accuser de tiédeur dans ces inutiles procès contre la liberté de la presse, qui ne sert qu'à mettre en évidence des hommes et des faits, à la honte du pouvoir qui persécute. Une scission est donc inévitable entre M. Jacquinet de Pampelune et le ministre de l'intérieur; d'autant plus que du côté du magistrat se trouve une incalculable supériorité sur l'homme d'état, et une grande froideur à le voir présider à des faits qu'il perdra par sa fougue et ses vues étroites. Vient, après M. Jacquinet, M. Duplessis de Grenédan. Par son âge, par ses fonctions, par son caractère, M. de Grenédan faisait valoir des droits pour entrer à la cour de cassation; cependant il s'oppose aux ministres. Il est des hommes qui n'ont nul besoin de titres, et qui n'y songent que pour mieux agir en liberté. Nommez-moi ou ne me nommez pas, écrivait, (si nous sommes bien instruits, et nous croyons l'être), M. Duplessis de Grenédan à M. de la Bourdonnaye; je ne voterai jamais avec vous!

(*Messenger des Chambres.*)

— M. le duc de Laval est nommé ambassadeur à Londres, en remplacement de M. le prince de Polignac, ministre des affaires étrangères.

— M. le vicomte Lodois de Marcellus est nommé sous-secrétaire-d'état aux affaires étrangères.

— C'est en vain que l'on prétend cacher les divisions qui règnent dans le cabinet. Les deux organes du ministère en laissent percer quelque chose; on lisait ce matin dans la *Quotidienne*.

« Le ministère Villèle, composé d'hommes dévoués, mais à vues courtes, sacrifia trop souvent aux besoins de sa position les garanties de l'avenir. Pendant le cours de sa longue administration, ses préférences pour la médiocrité choquèrent l'amour-propre national, son indifférence reconnue pour les principes sévères de l'ordre social ébranla la foi monarchique. Lorsque, voyant s'affaiblir la confiance publique, il eut enfin recours aux menaces et à la corruption, les honnêtes gens blessés s'en séparèrent. Les factieux, profitant de cette scission, s'unirent aux mécontents et se postèrent aux issues constitutionnelles du gouvernement. Privé de ses appuis naturels, ce ministère, n'osant combattre, fut forcé à une honteuse retraite, et laissa à ses successeurs la tâche difficile de faire face à tant d'ennemis ralliés par ses propres fautes. »

Là dessus la *Gazette* prend feu. « Est-ce donc ainsi, dit-

« elle, qu'on veut répondre aux sacrifices que nous avons faits à l'union des royalistes? Une honteuse retraite! C'est ainsi qu'on appelle le dernier acte de dévouement d'un ministère monarchique qui s'est retiré pour ne pas laisser de prétexte à une division dans un moment où de l'union des royalistes dépendait le repos de la France! »

Alors, ferme, poussez, mes bons amis de cour.

— On donne sur le théâtre de Berlin la représentation du *Siège de Varna*. Ce drame militaire produit sur le peuple prussien un effet d'enthousiasme dont on ne peut se faire une idée. Le roi de Prusse assiste à ces représentations.

— Un habitant de la commune de Ronçoi aperçut, il y a quelques jours, dans l'après-midi, un jeune homme qui avait étudié chez le curé de cette commune, et semblait se destiner à l'état ecclésiastique, cacher un paquet au pied de quelques groseillers dans le jardin du presbytère. Cette maison était déserte depuis quelques heures seulement. L'abbé Barry, desservant, qui y demeurait avec sa sœur, venait d'en sortir pour se rendre à Sully-Lorette, où il était transféré. Etouffé de ce qu'il voyait, le voisin chargea sa fille âgée de 12 à 14 ans, d'aller reconnaître ce qu'on avait ainsi caché dans le jardin. Cette jeune fille, obéissant à l'ordre de son père, trouva sous sa main le cadavre d'un enfant. Epouvantée, elle vient rendre compte de sa découverte à son père qui, lui-même, n'osa se rendre sur les lieux qu'avec quelques témoins. Pendant qu'il les réunit, soit que l'action de la jeune fille eût été remarquée, soit par tout autre motif encore ignoré, le cadavre est enlevé, et en arrivant auprès des groseillers, on n'y remarque que quelques traces légères de sang; mais en faisant des recherches dans tout le jardin, on découvre le cadavre sous du fumier, dans lequel on s'était efforcé de le cacher. Les médecins appelés déclarent que c'est le corps d'une petite fille de deux mois environ, et qu'une blessure grave faite à la gorge avec un instrument tranchant, blessure par laquelle on semblait avoir pris soin de faire couler tout le sang de la victime, avait dû causer sa mort.

« L'étudiant fut arrêté aussitôt. Bientôt la sœur du curé est à son tour arrêtée à Framerville, et tous deux sont maintenant dans les prisons de Péronne. »

— On lit dans un journal du matin :

« Une rixe grave s'est élevée récemment dans la salle de spectacle de Saumur, entre les officiers et sous-officiers de l'école de cavalerie et les bourgeois de cette ville à l'occasion de la pièce : *Avant, Pendant et Après*, dont les militaires ont violemment empêché la représentation. Une mêlée très-vive s'engagea dans le parterre, et l'autorité ne put rétablir l'ordre qu'en faisant évacuer entièrement la salle par un détachement de la force armée. Plusieurs duels ont eu lieu le lendemain. »

« On croit à Saumur que les jeunes gens de l'école de cavalerie ont été poussés à cet excès par des instigations dont la plupart d'entre eux n'ont certainement pas connaissance. On craint que la faction n'ait formé la plan d'allumer ainsi des rixes politiques dans les villes de garnison, sous les plus vains prétextes, afin d'exciter l'esprit de parti dans le cœur des militaires, et de les mettre en état de sourde hostilité contre leurs concitoyens. »

## NOUVELLES ETRANGERES.

### GRÈCE.

Argos, 25 juillet.

La quatrième assemblée nationale de la Grèce a été ouverte à Argos, le 25 juillet. Le président a ouvert l'assemblée par un discours dont nous donnerons l'analyse.

## ANNONCES.

### LIBRAIRIE.

Instruction générale sur la Conscription, 1 vol. in-8° et atlas in-4°, reliés. Cet ouvrage auquel M. de Châteaubriand, dans sa brochure de Bonaparte et des Bourbons, page 25, a donné le titre de *Code de l'Enfer*, n'a jamais été dans le commerce et doit être le seul exemplaire à vendre, à Lyon. Prix : 25 fr. Dictionnaire des Sciences médicales, 60 vol. in-8°; exemplaires neuf et de hasard, pour 200 fr. au lieu de 420 fr. Beaucoup d'autres ouvrages sur les Sciences et les Arts, chez Fontaine, marchand d'antiquités, place des Jacobins, n° 9. (2699)

### ANNONCES JUDICIAIRES.

#### VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

De plusieurs corps de bâtiments avec cour, jardin et dépendances, servant à la fabrication de l'huile de vitriol, d'autres acides et sels minéraux, situés au lieu de Bêchevelin, commune de la Guillotière, département du Rhône.

Par procès-verbal de Ringuet, huissier à Lyon, en date du huit juin mil huit cent vingt-neuf, visé le même jour par M. Camillet, adjoint du maire de la Guillotière, et par M. Cattet, greffier de la justice de paix du premier arrondissement de Lyon, à chacun desquels copie entière en a été laissée; enregistré le lendemain neuf dudit mois de juin, par Guillot, qui a perçu deux francs vingt centimes; transcrit au bureau des hypothèques de Lyon, le onze dudit mois de juin, volume 16, n° 33, et transcrit au greffe du tribunal de première instance de Lyon, le dix-sept du même mois de juin, registre 37, n° 15.

A la requête du sieur Jean Grenier, maître charpentier, demeurant aux Brotteaux, cours Bourbon, n° 47, commune de la Guillotière, lequel fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M<sup>e</sup> Eloi-François Deblesson, avoué près le tribunal civil de première instance siégeant à Lyon, demeurant en cette ville, place du Gouvernement, n° 3.

Au préjudice du sieur Claude Colin, fabricant de produits chimiques, demeurant au lieu de Bêchevelin, susdite commune de la Guillotière.

Il a été procédé à la saisie réelle des immeubles ci-après désignés sommairement, situés sur la commune de la Guillotière, arrondissement de Lyon, le deuxième du département du Rhône.

#### Désignation de l'immeuble à vendre.

L'immeuble dont s'agit est composé de plusieurs corps de bâtiment, de cour et jardin ou verger; l'un desdits corps de bâtiment est surmonté d'un haut fourneau construit en briques et chaux; le tout servant de maison d'habitation et renfermant des fourneaux, chaudières, chambres de plomb et autres constructions intérieures, et tous ustensiles nécessaires à la fabrication de l'huile de vitriol ou acide sulfurique, et d'autres acides et sels minéraux, à laquelle fabrication la majeure partie des bâtiments est destinée; les cour, jardin ou verger dont vient d'être parlé paraissent être placés savoir : la cour au soir d'une partie des bâtiments, et le jardin ou verger au nord d'une partie aussi des bâtiments. Lesdits corps de bâtiment, cour et jardin ou verger formant l'immeuble dont il s'agit, sont totalement clos, soit par les murs des bâtiments, soit par des murs de clôture, ces derniers ayant au moins trois mètres de hauteur; au-dessus de la porte cochère est une petite toiture couverte en tuiles creuses, au-dessus de laquelle est placée une enseigne en bois noir, sur laquelle on lit les mots suivants : *Fabrique d'huile de vitriol, d'autres acides et sels minéraux* de, le surplus de la dernière ligne paraissant avoir été effacé.

La totalité de cet immeuble contient en superficie 35 ares et 10 centiares environ, et est située au lieu de Bêchevelin, rière la section G, dite de Bêchevelin, en la commune de la Guillotière, dépendant de la justice de paix du premier arrondissement de Lyon, deuxième arrondissement du département du Rhône, et se confinant de matin par le chemin de la Petite-Mouche; de midi par un chemin communiquant dudit chemin de la Petite-Mouche au petit chemin de Bêchevelin, décrit au confin suivant; de soir par le petit chemin de Bêchevelin, et de nord par le chemin tendant de la place dite du Plâtre passant au midi de la ville de la Guillotière pour arriver à la route de Provence près le quartier de la Madeleine;

Lequel immeuble ainsi que tous les objets qu'il renferme qui sont immeubles par destination, appartiennent au sieur Claude Colin qui y habite.

La vente desdits immeubles aura lieu aux enchères par-devant le tribunal civil de première instance siégeant à Lyon, au palais de justice, place St-Jean, sous les clauses et conditions du cahier des charges rédigé à cet effet.

La première publication dudit cahier des charges a été faite en l'audience des criées dudit tribunal, le samedi huit août mil huit cent vingt-neuf.

L'adjudication préparatoire aura lieu le samedi dix octobre mil huit cent vingt-neuf, en ladite audience des criées.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

DEBLESSON.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Deblesson, avoué du poursuivant, demeurant à Lyon, place du Gouvernement, n° 3, et pour prendre connaissance du cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon. (2705)

Samedi douze septembre courant, à midi, sur la place Louis XVIII de cette ville, il sera procédé à la vente judiciaire, à l'enchère et au comptant, d'une voiture dite carrieole, d'un jument et de ses harnais. (2707)

Le samedi douze septembre mil huit cent vingt-neuf, à neuf heures du matin, sur la place Lévis de cette ville, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de meubles et effets saisis, lesquels consistent en tables, commode, secrétaire, chaises, batterie de cuisine, etc. MAssET. (2708)

### ANNONCES DIVERSES.

FAILLITE DU COMMERCE DE FEU MACOUZET.

Avis à MM. les créanciers.

MM. les créanciers du commerce de feu Macouzet, ci-devant commissionnaire à Lyon, place du Collège-Royal, n° 40, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre à l'assemblée qui aura lieu le lundi vingt-un du courant, à quatre heures précises de relevée, en la salle du conseil du tribunal de commerce de Lyon sise Hôtel-de-Ville, place des Terreaux, à l'effet de délibérer sur ce qui leur sera exposé par le syndic soussigné, sous la présidence de M. le juge-commissaire.

Lyon, le 10 septembre 1829.

Le syndic définitif, C. PREMILLIEUX.

Vu et approuvé par nous juge-commissaire,

A. LEMIRE.

(2706)

### A VENDRE.

Ensemble ou séparément. — Trois petits domaines situés dans le canton de St-Symphorien-de-Lay (Loire). — Belle propriété située dans le Beaujolais, composée en grande partie de terres et de prés bien arrosés, d'un revenu assuré. — Autre située dans le canton de l'Arbresle, formée de 320 bicherées d'un seul tènement.

Hors de la ville. — Maison de campagne à Chaponost, con-

sistant en un bâtiment avec cour, jardin, pré, vigne, verger, formant un seul tènement d'un hectare environ, du prix de 8,000 fr. — Maison et jardin de la contenance de quatre bicherées, dans la commune de Jilien. S'adresser à M<sup>e</sup> Alliod, notaire, place Confort, n° 7. (2710)

### A PLACER.

Capitaux divers à terme, avec hypothèques, dans l'arrondissement de Lyon. — Capitaux en viager, avec hypothèques dans la ville ou ses faubourgs. S'adresser à M<sup>e</sup> Alliod, notaire, place Confort, n° 7. (2710 bis)

### A LOUER.

De suite pour cause de départ. — Le bel établissement des bains de Perrache, tenu par Mad. veuve Raffin. Il est réparé à neuf; et par la position avantageuse, il est encore susceptible d'amélioration. On donnera des facilités pour l'entrée en jouissance. S'y adresser. (2658-4)

De suite. — Un appartement composé de trois pièces, situé rue Dubois, n° 19, au second étage, sur le devant. Prix : 425 francs. S'adresser à M. Dupasquier, docteur-médecin, rue des Maronniers, n° 8. (2675-4)

De suite ensemble ou séparément.

Vastes magasins situés rue de la Gerbe, n° 2, composés de cinq grandes pièces avec une cour indépendante.

S'adresser au portier.

(2709)

### AVIS.

A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.  
Lyon, 8 septembre 1829.

Monsieur,

Comme plusieurs personnes m'ont demandé où je m'étais procuré le joli petit camée-coquille, représentant le portrait du général Lafayette, et dont je lui ai fait hommage au banquet, je prévius que je le tenais de l'auteur, M. J.-Baptiste Bes, graveur, demeurant côte des Carmélites, n° 11, maison Devignes; ou chez M. J.-J. Arnaud, petite rue Mercière, n° 8. On le trouve tous les jours chez lui depuis 8 heures du matin jusqu'à deux.

Cet artiste ayant heureusement réuni le mérite d'une parfaite ressemblance à une exécution de travail qui fait beaucoup d'honneur à son talent, je ne doute nullement que ceux qui admirent le beau caractère du général, excellent citoyen, ne désirent en même temps posséder un tel portrait; ils peuvent en conséquence s'adresser à l'artiste lui-même, qui s'occupe dans ce moment d'exécuter un certain nombre de ces camées.

L'un des convives du banquet offert au général Lafayette. (2714)

On prie la personne qui aurait échangé son parapluie lundi, à la salle Gayet, contre un noir avec une petite bordure bleue, le corbin en ivoire, de le remettre chez M<sup>l</sup>. Velay et Pascal, rue des Capucins, n° 11, qui en remettront un en échange. (2712)

La personne qui par méprise a échangé, le jour du banquet offert au général Lafayette, à la salle Gayet, un parapluie brun avec étiquette portant le n° 29, manche bambou et corbin blanc, est priée de le rendre rue Clermont, n° 9, au 1<sup>er</sup>, où celui échangé sera rendu. (2713)

### SIGNALEMENT.

D'une mule volée à Ambeutrix, canton de Lagneux, département de l'Ain, dans la nuit du 8 au 9 septembre 1829, appartenant à Claude-François Violand, cultivateur.

Âgée de 7 ans, taille d'environ 4 pieds, poil marron un peu gris, quelques marques de traits, ayant à la jambe droite de derrière une petite boule de côté; une grosse tête (2711)

### COLLÈGE DE BOURG.

Cet établissement dirigé par M. Garadoz, ancien professeur de rhétorique, offre aux pères de famille tous les degrés d'instruction qu'ils peuvent désirer pour leurs enfants. Outre huit régens pour les classes de grammaire, d'humanité, de rhétorique et de mathématiques, deux autres professeurs, l'un de philosophie et l'autre de physique complètent le cours des premières études. L'écriture, la géographie, l'histoire, le dessin, le calcul marchent de front avec l'étude des langues. La religion, les mœurs, la santé des élèves sont l'objet d'une constante sollicitude. Les bâtiments du pensionnat sont vastes et bien aérés.

Le prix de la pension est de 500 francs y compris le blanchissage, la rétribution universitaire, et les fournitures d'encre, plumes, papier. Le collège fournit le lit complet excepté les draps. Les élèves dans leur trousseau doivent avoir un pantalon et un habit bleu de forme ordinaire. (2700)

### SPECTACLE DU 10 SEPTEMBRE.

#### GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

LA FEMME JALOUSE, comédie. — L'AMOUR FILIAL, opéra. — L'AMOUR ET LA FOLIE, ballet.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

